



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord autorise un règlement d'emprunt de 22 M\$ et est en attente d'une subvention de Québec

Saint-Jérôme, mercredi 19 octobre 2011- Dans le cadre de son assemblée régulière, la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a posé un geste significatif qui permettra la mise en chantier éventuelle d'un aréna régional destiné à répondre aux besoins de la population d'ici et des différentes associations sportives régionales. Ainsi, M. Germain Richer, maire de Prévost, M. Yvon Brière, maire de Sainte-Sophie, et M. Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme, ont donné leur aval à un règlement d'emprunt de 20,5 millions de dollars pour les travaux d'aménagement du futur complexe sportif. En présence de différents représentants issus du monde de l'éducation, soit de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ainsi que du Cégep de Saint-Jérôme, ils ont aussi profité de l'occasion qui leur était offerte de dévoiler l'esquisse extérieure du futur complexe en présentant l'aménagement de deux nouvelles glaces et des espaces communs qui desserviront les besoins actuels et futurs des résidents des trois municipalités et des partenaires impliqués.

UNE DEMANDE DE SUBVENTION DÉPOSÉE

La Régie a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II, pour un montant maximum de 7,5 millions de dollars. Et elle continuera de présenter d'autres demandes de subvention, afin de respecter le cadre financier que se sont fixées les municipalités participantes. Nous estimons que notre projet doit maintenant recevoir une attention particulière du gouvernement du Québec. *Nous sommes en accord pour procéder à cette nouvelle phase du projet en prévoyant recevoir un appui financier favorable de Québec. Une aide financière acceptable qui permettra d'aller de l'avant et de construire notre aréna,* a souligné le maire de Prévost, M. Germain Richer.

Cette aide financière attendue nous permettra de respecter la capacité de payer de nos contribuables, des utilisateurs et partenaires afin d'offrir un service de qualité répondant aux besoins actuels. Outre cet important projet, nous devons également tenir compte de l'ensemble des autres engagements et plans d'immobilisations nécessaires dans nos communautés respectives, de préciser, M. Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme.

Au cours des dernières semaines, l'équipe de la Régie a présenté les plans de son projet aux élus des trois municipalités formant la Régie et aux principaux utilisateurs, notamment les représentants du hockey mineur, du patinage de vitesse et artistique. L'aménagement des deux nouvelles glaces et de ses équipements se veut avant toute chose pensé et conçu pour répondre aux besoins des membres et des partenaires de la Régie. *Nos municipalités désirent avant tout offrir un complexe de glace de qualité, au même titre que les autres équipements ou services que nous avons en commun et que nous serons appelés de plus en plus à mettre en commun au cours des prochaines années*, de conclure le maire de Sainte-Sophie et préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord, M. Yvon Brière.